

Le SYNERPA identifie des avancées prometteuses pour 2024 et focalisera son attention sur le défi du recrutement à l'aune de la future loi de programmation sur le grand âge

Lors de son assemblée générale le 7 décembre 2023, en clôture de laquelle est intervenue la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, le SYNERPA a salué des orientations majeures pour le secteur et officialisé la signature de deux partenariats d'ampleur avec Pôle emploi et les Restos du Cœur.

Bilan de l'année 2023 : avancées et défis

Le SYNERPA est revenu sur les avancées significatives de la fin de l'année 2023, parmi lesquelles l'annonce de la loi de programmation sur le grand âge – longtemps attendue –, la volonté affirmée de revoir la tarification des services à domicile, la poursuite de l'accompagnement du virage domiciliaire avec l'EHPAD hors les murs, ainsi que l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance en EHPAD dans certains départements volontaires. Le SYNERPA prendra également toute sa part au protocole visant à faciliter les recrutements via un engagement pluriannuel : c'est une initiative positive pour répondre aux besoins colossaux en personnel.

Perspectives 2024

Pour l'année à venir, le SYNERPA sera attentif aux réponses apportées sur plusieurs problématiques majeures :

- **Recrutement et attractivité** : les besoins de recrutement et de fidélisation des personnels sont immenses. La signature de l'avenant 33, accord historique, en mars dernier, a instauré une révision des grilles de classification et de rémunération. Sa mise en œuvre dépend du financement de la part des pouvoirs publics via les tarifs administrés. Il est également fondamental d'inclure le secteur privé commercial dans la revalorisation des primes de sujétion soir et week-end afin de rétablir une équité de traitement.
- **Une tarification à la hauteur des besoins** : après le choc inflationniste de 2022 et 2023, il est primordial que les tarifs régulés ou encadrés permettent aux établissements et services de retrouver des équilibres financiers à même de garantir la pérennité des structures et la qualité de l'accompagnement.
- **Accueil de personnes de plus en plus dépendantes** : il est nécessaire d'adapter les dotations publiques pour une plus grande médicalisation des établissements, mais également de recruter et de former plus de soignants, notamment grâce à une collaboration étroite entre l'État et les fédérations.
- **Virage domiciliaire** : les obstacles juridiques entravant le déploiement des services autonomie doivent être levés.
- **Résidences services seniors** : leur intégration dans le parcours résidentiel doit être renforcée pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées autonomes.

Pour Jean-Christophe Amarantinis, président du SYNERPA : « La fin de l'année 2023 a été marquée par des avancées significatives autour des enjeux pressants du grand âge. Aujourd'hui, nous saluons un engagement du gouvernement envers le secteur qui a, cette

année, effectué des annonces importantes dans le cadre de la stratégie du “bien vieillir”, et confirmé la mise en place d’une loi de programmation grand âge. Les attentes sont très fortes : il faut garantir un modèle économique pérenne, et répondre à l’enjeu majeur du recrutement. Le défi du grand âge ne sera pas relevé sans la mobilisation de tous ! »

Partenariat avec Pôle emploi : innover pour répondre aux enjeux du recrutement

La relation de partenariat entre le SYNERPA et Pôle emploi, établie depuis plusieurs années, qui a déjà permis la mise en place d’initiatives fructueuses, telles que la création de formations en gérontologie et la tenue de forums emplois locaux, est aujourd’hui encore renforcée.

Face aux défis actuels de recrutement et de fidélisation dans le secteur privé du grand âge, les deux entités reconnaissent la nécessité de collaborer étroitement pour innover dans le recrutement, sensibiliser davantage les demandeurs d’emploi aux métiers du secteur, et relever le défi de créer environ 500 000 emplois d’ici 2040 pour assurer une prise en charge efficace des patients à domicile et en EHPAD. La convention actuelle établit aujourd’hui un partenariat national opérationnel, avec une première réunion prévue prochainement pour préparer la Semaine des métiers du soin et de l’accompagnement en avril 2024.

Partenariat avec les Restos du Cœur : solidarité et engagement communs

Le SYNERPA et les Restos du Cœur ont officialisé leur partenariat, marquant un engagement fort dans une démarche de responsabilité sociale et de solidarité envers les personnes démunies. Cette collaboration, concrétisée par la signature d’une convention, vise à développer des actions à l’échelle régionale, répondant aux besoins prioritaires identifiés par les antennes locales des Restos du Cœur.

L’objectif central du partenariat est que les établissements s’engagent à fournir des repas spécialement préparés, et/ou des dons de produits alimentaires, destinés à être distribués lors des activités de rue, points chauds, maraudes, et hébergements d’urgence des Restos du Cœur. Le SYNERPA lancera un appel à manifestation d’intérêt auprès de ses adhérents, avec une première phase pilote impliquant des établissements volontaires dès janvier 2024, en vue d’un déploiement plus large dès le premier trimestre 2024.

À propos du SYNERPA

Créé en juin 2001, le SYNERPA est la première confédération de l’hébergement, de l’aide et de l’accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le SYNERPA RSS, des services et soins à domicile avec le SYNERPA Domicile. Le SYNERPA rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors, 170 maisons partagées et 1 060 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 150 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETH) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du SYNERPA.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin Zimmermann – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com
SYNERPA – Elisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr